

**Décision n° 2024-96 du 4 novembre 2024
donnant délégation de signature à Madame Sophie Houzet, directrice de la mission Fabric'O à la
direction générale du Cerema, pour signer les statuts du LDT CitiVERSE EDIC**

**Le directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la
mobilité et l'aménagement,**

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret du 31 mars 2022 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la délibération n° 2024-08 du conseil d'administration donnant délégation de pouvoir au directeur général du Cerema pour signer les statuts du LDT CitiVERSE EDIC ;

décide

Article 1

Délégation est donnée à Madame Sophie Houzet, directrice de la mission Fabric'O à la direction générale du Cerema, pour signer les statuts du LDT CitiVERSE EDIC.

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le 4 novembre 2024

Pascal Berteaud

Le directeur général

